



PRÉFET DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 1^{er} avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

PACTE DE RESPONSABILITE

Entrée en vigueur de la deuxième tranche le 1^{er} avril 2016

Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, précise l'entrée en vigueur de la deuxième tranche du « Pacte de responsabilité » le vendredi 1^{er} avril 2016.

Le « pacte de responsabilité » a été amorcé avec le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et renforcé par le Président de la République le 31 décembre 2013.

Le Pacte de responsabilité représente 41 milliards d'euros de réduction de fiscalité et de charges sociales sur le travail à horizon 2017 destinées à soutenir la compétitivité des entreprises en France. Il est financé par une baisse de la dépense publique. Son objectif est de soutenir les entreprises afin qu'elles **retrouvent leurs marges, investissent** davantage, **innovent** plus et créent de **l'emploi**.

Ces enjeux sont majeurs, en particulier pour la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, qui est une région de production, une région dans laquelle **l'industrie** tient une place centrale, représentant 19,6% de la valeur ajoutée contre 13% en moyenne en France, et qui doit rester compétitive.

Ce Pacte s'articule autour de **trois** mesures : le **Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)**, les **baisses de fiscalité** et les **allègements de cotisations patronales**.

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE, 20Mds€ en France en 2017)

Le CICE restitué aux entreprises d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en 2014 a représenté près d'1 milliard d'euros.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est entré en 2014 à plein régime, et permet aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à **6%** de leur masse salariale (inférieure à 2,5 SMIC).

En Alsace Champagne Ardenne Lorraine, sur la seule année 2014, le CICE a représenté **976,8 millions d'euros restitués directement aux entreprises**, soit 5,81 % du montant national (égal à 16,8 Mds €). Le montant moyen par entreprise et par an en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine est **significatif, égal à 10 265 €**.

Le Président de la République a pris l'engagement, lors de l'annonce du plan d'urgence pour l'emploi le 17 janvier 2016, de transformer le CICE en baisse **pérenne de charges sociales**.

Les baisses de fiscalité (10 Mds € en 2017)

. La **cotisation sociale de solidarité** des sociétés, qui finançait le régime de protection sociale des travailleurs indépendants, a été supprimée pour 90% des entreprises redevables (et le sera à 100% en 2017).

. La **contribution exceptionnelle des entreprises** à l'impôt sur les sociétés, qui s'appliquait aux entreprises réalisant plus de 250 M€ de chiffre d'affaires, a d'ores-et-déjà été supprimée.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés sera abaissé à partir de 2017 (de 33,3% à 28% en 2020).

. **La baisse de cotisations patronales** (10 Mds € en 2017) Les cotisations patronales d'allocations familiales ont diminué de 1,8 point le 1^{er} janvier 2015 pour les salaires inférieur à 1,6 SMIC. Elles sont passées de 5,25% à 3,45%.

A partir de ce jour, vendredi 1^{er} avril 2016, cette baisse de charges est étendue pour l'ensemble des salaires inférieurs à **3,5 SMIC** (c'est-à-dire environ 4 000€ net / mois). Cette mesure concerne donc **90% des salariés en France**.

Ce nouvel allègement est **automatique**. Il ne nécessite aucune démarche ni formalité particulière de la part des entreprises bénéficiaires.

Quelle articulation avec la prime pour l'embauche dans les PME ?

Pour les PME, cette mesure de baisse de charges se **cumule avec le dispositif embauche PME**.

Embauche PME : la barre des 10 000 embauches franchie en ACAL

Sur le plan national, au 31 mars 2016, 131 345 embauches ont d'ores et déjà bénéficié du dispositif, ce qui représente, en région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, **10 024 embauches**.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

Le total des aides existantes permet un remboursement de 100% des cotisations patronales d'un salarié payé entre 1 et 1,3 SMIC.

Pour un salarié rémunéré à 3 000 € brut par mois, cumulée avec le CICE, la réduction de charges patronales représente un allègement pour l'entreprise de plus de 2 800 € par an, équivalent à presque 1 mois de salaire brut.

Les engagements du Pacte de responsabilité sont suivis d'effets

En 2016 en France, déjà 33 milliards d'euros d'aides aux entreprises seront effectifs sur les 41 milliards d'euros du Pacte de responsabilité. Le CICE en Alsace-Champagne-Ardenne Lorraine en 2014, représente quasiment 1 milliard d'euros ;

Dans l'industrie manufacturière, le coût horaire du travail en France est désormais inférieur à l'Allemagne ;

Les marges des entreprises ont repris les 2/3 du chemin perdu avec la crise, permettant de créer 100 000 emplois nets dans le secteur privé.

Accompagnement par l'Etat des projets de développement des villes et petites villes de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, a effectué ce jour une visite de la Ville de Saint Dizier pour prendre connaissance du projet de développement porté sur le territoire de l'agglomération.

L'Etat en région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine mobilise les moyens adaptés pour accompagner les dynamiques portées par les agglomérations. Pour cela, il développe des outils qui répondent aux attentes des territoires :

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, dans son « volet territorial », met l'accent est mis à la fois sur le renforcement des territoires ruraux et des fonctions urbaines des pôles de la région, dont Saint Dizier fait partie, pour que la consolidation du réseau de villes bénéficie à l'espace rural qu'ils irriguent.

Le volet territorial représente 150 millions d'€ de crédits FNADT à mobiliser en région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine sur la durée du Contrat de Plan.

Pour les quatre départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne, il représente 21 millions d'€ sur la période 2015-2020, à mobiliser sur 24 villes et petites villes et leur Etablissement public de coopération Intercommunale d'appartenance, auxquels il faut ajouter 27 millions d'€ dévolus à la politique de la ville, pour les quartiers d'intérêt régional.

La nature des actions éligibles couvre une large palette de besoins exprimés par les territoires :

- appui à l'ingénierie,
- développement des services, y compris la santé,
- renouvellement de la ville sur la ville,
- appui au développement de l'offre commerciale,
- accompagnement des territoires en reconversion,
- résorption des friches,
- appui aux initiatives inter territoires, par exemple dans le cadre des projets que Saint Dizier souhaiterait mener avec les agglomérations ou intercommunalités proches.

Ce CPER est une déclinaison concrète de la stratégie de l'Etat en région ACAL, qui vise à conforter les fonctions métropolitaines de ces centres urbains pour en faire les moteurs de l'attractivité régionale.

Le Préfet rappelle également le déploiement du « dispositif d'appui à l'investissement public local », qui représente 77 millions d'€ mobilisés par l'Etat en 2016 au bénéfice des collectivités de la région.

- Une première enveloppe de 42,38 M€ est dédiée aux travaux relatifs à la transition énergétique, l'accessibilité des bâtiments publics et à la mobilité. Toutes les communes et tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont éligibles,

- Une deuxième enveloppe de 34,82 M€ est destinée au soutien des investissements des pôles de services et villes confrontées à des charges de centralité. pour appuyer tous les investissements qui vont participer directement à l'amélioration du cadre de vie des habitants, notamment par le renforcement de l'offre en équipements dans la ville-centre.

Ainsi, avec les 23 M€ déployés par le Conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine au titre de son « fonds de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants » c'est un montant de 100M€ qui est mobilisé dans la région, sur cette année 2016, pour le soutien de l'investissement des collectivités et donc l'appui aux filières de l'artisanat et du BTP.

Contact presse : préfecture de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfecture du Bas-Rhin – Viviane Chevallier
responsable du pôle de la communication interministérielle – chargée de la communication et des relations presse
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45
site internet de la préfecture : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/alsace-champagne-ardenne-lorraine>
Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> –
Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>